



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale du Rhône

Villeurbanne, le 4 février 2019

Affaire suivie par : Julie ARNAUD  
Cellule Risques Accidentels  
Tél. : 04 72 44 12 20  
Télécopie : 04 72 44 12 57  
Courriel : julie.arnaud  
@developpement-durable.gouv.fr  
Réf. : UDR-CRT-2019-30

**Objet :** Installations classées pour la protection de l'environnement  
Inspection du lundi 12 novembre 2018

**Pièce jointe :** Copie du rapport d'inspection

Monsieur le directeur,

Une visite d'inspection a eu lieu sur votre site de Saint Priest le 12 novembre 2018 concernant les thématiques suivantes : mesures de maîtrise du risque (MMR) et système de gestion de la sécurité (SGS).

En application des articles L171-6 et L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département du Rhône.

Cette visite d'inspection a mis en exergue deux non conformités et cinq observations, qui portent sur :

- la fréquence de contrôle trimestriel des détecteurs de gaz
- la gestion de l'indisponibilité MMR et la maintenance d'une MMR à définir,
- les critères à respecter pour une MMR,
- la prévention du sur-remplissage d'un emballage,
- des points d'amélioration du rapport d'audit,
- la vérification de la bonne application des procédures pour l'intervention des entreprises extérieures.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé dans les délais mentionnés dans le rapport des suites visant à remédier aux constats formulés.

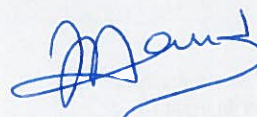
Le rapport ci-joint contenant des informations sensibles au titre de l'instruction gouvernementale du 6 novembre 2017 (MMR), je vous informe que seul le présent courrier sera publié sur le site internet de l'inspection des installations classées.

**CREALIS**

**Monsieur Antonetti**  
**20 rue de Bourgogne**  
**CS 10165**  
**69800 SAINT PRIEST**

Je vous prie d'agr er, monsieur le directeur, l'expression de ma consid ration distingu e.

L'inspectrice de l'environnement



Julie ARNAUD